

OLYMPIADE 2008 – 2012

CONVENTION D'OBJECTIFS RELATIVE AU PROJET PLURIANNUEL DE DEVELOPPEMENT DU COMITE REGIONAL DE VOL A VOILE DE BRETAGNE

Il est convenu entre :

- **La direction régionale et départementale de la Jeunesse et des Sports,**
Représentée par son directeur, Monsieur Christian CARADEC,
- La direction départementale de la Jeunesse et des Sports,
- La direction départementale

Et

- **Le Comité Régional de Vol à Voile de Bretagne**
Représenté par son président, Monsieur Philippe DE PECHY,



COMITÉ RÉGIONAL DE VOL À VOILE DE BRETAGNE

Adresse : 9 rue de la Châtaigneraie - 35170 Bruz

Email : info@planeur-bretagne.fr

Web : www.planeur-bretagne.fr

Association Loi 1901 affiliée FFVV

SIREN : 448.310.946

Agrément Sport : 04 35 S 99



Vu le Projet Pluriannuel de Développement de la discipline

Article 1

La DRDJS de Bretagne, les DDJS s'engagent à apporter les moyens financiers nécessaires à l'exécution du plan d'actions disciplinaire, sous réserve du montant des crédits disponibles et des priorités de l'Etat.

Article 2

La ligue, les comités départementaux s'engagent à mettre en œuvre sur quatre ans les actions qui concourent à la réalisation des objectifs de politique sportive précisés ci après et présentés dans le projet pluriannuel de développement de la discipline.

Les objectifs généraux et opérationnels retenus dans la présente convention sont rassemblés dans les domaines suivants :

- A – LE DEVELOPPEMENT DES PRATIQUES SPORTIVES
- B – LA FORMATION DE L'ENCADREMENT SPORTIF
- C – L'ACCOMPAGNEMENT VERS L'EXCELLENCE SPORTIVE
- D – LE SUIVI MEDICAL DES SPORTIFS
- E – L'ENCADREMENT SPORTIF PROFESSIONNEL

Les objectifs partagés et/ou spécifiques seront précisés dans le ou les document(s) annexé(s) à la présente convention.

Chaque année, la discipline établit un bilan des actions qui décrit l'ensemble des actions menées dans ces domaines.

La mise en œuvre des actions s'étend sur les saisons sportives débutant en 2009 et se terminant en 2013.

Article 3

Evaluation :

La réalisation des objectifs sera appréciée par les résultats quantitatifs et/ou qualitatifs spécifiés pour chaque objectif.

Des réunions bilans seront organisées en cours d'olympiade sous forme de tables rondes réunissant les élus, les techniciens de la discipline et les représentants des partenaires financiers.

La ligue et les comités départementaux établissent chaque année un compte rendu financier et un bilan des actions menées rendant compte de l'utilisation des subventions accordées l'année précédente.

Article 4

Contrôle de l'administration :

Les associations s'engagent à faciliter, à tout moment, le contrôle par les administrations de la réalisation des objectifs, notamment par l'accès à toute pièce justificative des dépenses et tout autre document dont la production serait jugée utile.

Article 5

Sanctions :

En cas de non-exécution, de retard significatif ou de modification substantielle des conditions d'exécution de la convention sans l'accord écrit du directeur régional, il pourra être procédé à la suspension ou à la diminution des versements, exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention.

Article 6

Avenant(s)

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant.

Article 7

Résiliation de la convention :

En cas de non-respect par une ou autres des parties, des engagements respectifs inscrits dans la présente convention et ses avenants éventuels, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par une ou autres des parties à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'un lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure

Fait à Saint-Sulpice des Landes, le 13 février 2010

**Le président du comité régional de
Bretagne de Vol à Voile**

**Le directeur régional et départemental
de la Jeunesse et des Sports :**

ANNEXE 1 A LA CONVENTION D'OBJECTIFS RELATIVE AU PROJET PLURIANNUEL DE DEVELOPPEMENT DU COMITE REGIONAL DE VOL A VOILE DE BRETAGNE :

Les objectifs retenus dans la présente convention sont rassemblés dans les domaines comme suit :

A – LE DEVELOPPEMENT DES PRATIQUES SPORTIVES :

Objectif général n°1 : Infrastructures

Objectifs opérationnels	Indicateurs de réussite	Partenaires (ligue, comités départementaux)	Type d'action(s) partagée(s)
Réussir le déménagement du club de Rennes à Saint-Sulpice des Landes et l'agrandissement de l'aérodrome de Ploërmel-Loyat	Maintien du nombre de pratiquants >= 180 par an	Clubs	Renfort des clubs, Développement treuil, Développement handisport, voltige planeur, Amélioration capacité d'accueil

Objectif général n°2 : Jeunes scolarisés

Objectifs opérationnels	Indicateurs de réussite	Partenaires (ligue, comités départementaux)	Type d'action(s) partagée(s)
Développer les classes aéroplaneurs et les passerelles vers les carrières aéronautiques	2 classes aéroplaneurs en Bretagne 30 formations BIA par an	Clubs	Classe aéroplaneur Cours BIA « Vu du Ciel »

Objectif général n°3 : Handisport

Objectifs opérationnels	Indicateurs de réussite	Partenaires (ligue, comités départementaux)	Type d'action(s) partagée(s)
Faire découvrir le vol en planeur aux personnes handicapées et permettre aux personnes en fauteuil de passer leur brevet de pilote	2 formations de pilotes handicapés par an 20 initiations handiplaneur par an	Comité Régional Handisport Clubs	Acquisition du premier planeur équipé de malonnier Journées découvertes

Objectif général n°4 : Féminines

Objectifs opérationnels	Indicateurs de réussite	Partenaires (ligue, comités départementaux)	Type d'action(s) partagée(s)
Proposer de nouvelles formules de pratique et renforcer le rôle des femmes à la direction des clubs	15% de licenciées féminines	Clubs	Organisation de journées réservées aux féminines Formation campagne Journées sport en famille

B – LA FORMATION DE L'ENCADREMENT SPORTIF :

Objectif général n°1 : Formation Instructeurs

Objectifs opérationnels	Indicateurs de réussite	Partenaires (ligue, comités départementaux)	Type d'action(s) partagée(s)
Augmentation du nombre d'instructeurs	2 formations d'instructeurs par an	Clubs	Formation ITP, ITV Actualisation et renouvellement

Objectif général n°2 : Prise de responsabilité des Jeunes

Objectifs opérationnels	Indicateurs de réussite	Partenaires (ligue, comités départementaux)	Type d'action(s) partagée(s)
Développer la prise de responsabilité des jeunes	2 élus jeunes dans les comités de direction des associations Création d'un groupe/association jeune	Clubs	Acquisition d'un planeur qui sera géré par le groupe jeune Aéro-jobs

Objectif général n°3 : Juges et Arbitres

Objectifs opérationnels	Indicateurs de réussite	Partenaires (ligue, comités départementaux)	Type d'action(s) partagée(s)
Développer le nombre d'épreuves et de badges délivrés	10 commissaires sportifs 5 Badges d'argent par an	Clubs	Formation commissaires sportifs

C – L'ACCOMPAGNEMENT VERS L'EXCELLENCE SPORTIVE:

Objectif général n°1 : Participation en Championnat

Objectifs opérationnels	Indicateurs de réussite	Partenaires (ligue, comités départementaux)	Type d'action(s) partagée(s)
Augmenter le nombre de compétiteurs	2 participants au championnat de France Junior 5 participants au championnat interrégional Grand-Ouest	Clubs	Mise en place d'un cursus de formation compétiteurs

Objectif général n°2 : Espoirs

Objectifs opérationnels	Indicateurs de réussite	Partenaires (ligue, comités départementaux)	Type d'action(s) partagée(s)
Intégrer l'Equipe de France Junior	1 Breton en équipe de France Juniors ou SHN Junior	Clubs	Mise en place d'un cursus jeunes espoirs. Faciliter la participation aux stages du Pôle France Acquisition d'un planeur pour les jeunes compétiteurs

D – LE SUIVI MEDICAL DES SPORTIFS:

Objectif général n°1 : Prévention

Objectifs opérationnels	Indicateurs de réussite	Partenaires (ligue, comités départementaux)	Type d'action(s) partagée(s)
Informers les pratiquants (aéromédecine, dopage)	Aucun cas de dopage Maintien ou augmentation du nombre de licenciés => 180	Clubs	Réunions et articles d'information par le médecin référant. Suivi de dossier de dérogation visite médicale aéronautique (handisport, autres)

E – L'ENCADREMENT SPORTIF PROFESSIONNEL:

Objectif général n°1 : animateur Régional et Vacataires

Objectifs opérationnels	Indicateurs de réussite	Partenaires (ligue, comités départementaux)	Type d'action(s) partagée(s)
Poursuivre les actions de développement	Maintien de l'emploi de l'animateur régional coordonnateur ETR	Clubs	Support actions régionales et clubs Vacations